



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution [2366 \(2017\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de mettre en place la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et m'a prié de lui faire rapport sur l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Le Conseil de sécurité a pris en compte la demande que j'ai formulée à titre exceptionnel pour que la date de soumission du présent rapport soit modifiée, de manière à ce que la période couverte coïncide avec la fin du mandat du présent Gouvernement colombien. Le rapport porte sur la période allant du 27 mars au 20 juillet 2018.

#### II. Principaux faits nouveaux

##### Élection présidentielle

2. La période considérée a largement été dominée par le processus électoral. Les deux tours de l'élection présidentielle, qui ont eu lieu le 27 mai et le 17 juin se sont déroulés dans un climat de paix et d'ouverture jamais vu depuis des décennies, comme cela a été le cas pour les élections législatives de mars 2018. La coalition emmenée par Iván Duque, du parti de centre-droit *Centro Democrático*, a remporté le deuxième tour avec 10 millions de suffrages; aucun candidat à la présidence n'avait jamais bénéficié d'un tel soutien. Il prendra ses fonctions le 7 août. Une femme, Marta Lucía Ramírez, sera pour la première fois Vice-Présidente du pays. Gustavo Petro est arrivé en deuxième position avec plus de 8 millions de votes, un record pour un candidat de gauche. Conformément au Statut de l'opposition politique, adopté en 2018 dans le cadre des textes législatifs relatifs à la paix, un siège au Sénat lui est réservé en tant que finaliste de l'élection présidentielle. Sa colistière, Ángela María Robledo, siègera quant à elle à la Chambre des représentants. Une année à peine après la fin du conflit entre les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), la vie politique colombienne est indiscutablement en train d'évoluer.

3. Cependant, dans les semaines qui ont suivi les élections, on a assisté à une recrudescence des meurtres de figures de la société civile. Ces violences ont suscité une réprobation générale dans la société colombienne, et des manifestations ont eu lieu dans plus de 50 villes, en Colombie et à l'étranger. Le Président Juan Manuel Santos a appelé à la conclusion d'un pacte national contre cette forme de violence,



qu'il a signé avec le Président élu, M. Duque, ainsi qu'avec les principaux institutions et partis politiques. Il a demandé que la Commission nationale des garanties de sécurité se réunisse en séance extraordinaire avec plusieurs organisations de la société civile non membres de la Commission. À cette séance, il a entre autres été décidé de prendre des mesures spéciales pour protéger les militants de partis politiques d'opposition en activité dans le pays. L'augmentation des meurtres confirme qu'il faut d'urgence enrayer le cycle de violence qui continue de frapper principalement les zones rurales. Le nouveau Gouvernement devra faire de cette question l'une de ses priorités et le système judiciaire devra redoubler d'efforts pour amener les auteurs de ces violences à répondre de leurs actes.

4. Dans son discours d'investiture, le futur Président, M. Duque, a déclaré qu'il comptait œuvrer à l'unité du pays et « tourner la page de la polarisation ». En ce qui concerne le processus de paix, il a réitéré les déclarations qu'il avait faites durant sa campagne, selon lesquelles son gouvernement ne remettrait pas en cause l'essentiel de l'Accord, mais chercherait à le « rectifier » par un accord national. La nature de ces rectifications fait l'objet d'un intense débat, en particulier pour ce qui est de la justice transitionnelle.

5. Après l'élection présidentielle, j'ai félicité le Président élu, M. Duque, de son intention d'œuvrer à l'apaisement des divisions entre les Colombiens, et réaffirmé que l'ONU était déterminée à aider la Colombie à consolider les acquis en matière de paix, difficilement obtenus, et à parvenir à la réconciliation après tant d'années de conflit. Lors d'une réunion avec mon Représentant spécial tenue peu après l'élection, le Président élu a manifesté son intention de travailler avec l'ONU, et en particulier avec la Mission, à cette fin.

### **Évolutions législatives**

6. Le Congrès actuel a achevé sa session ordinaire le 20 juin et s'est réuni en session extraordinaire jusqu'au 3 juillet pour demander l'approbation des mesures de paix en suspens. Le 28 juin, le Congrès a approuvé le règlement intérieur de la Juridiction spéciale pour la paix, qui permettra à cette institution de fonctionner plus efficacement. Deux modifications ont été adoptées : l'une concerne la restriction des compétences de la Juridiction spéciale en matière d'extradition, et l'autre le report du traitement des affaires impliquant des membres de l'armée et de la police en attendant la création d'une chambre spéciale. Le Gouvernement a fait savoir qu'il comptait faire examiner la constitutionnalité de ces dispositions.

7. Le Congrès a également approuvé des textes visant d'une part à encourager les organisations criminelles et les groupes armés illégaux à se soumettre collectivement à la justice ordinaire et d'autre part à autoriser la tenue d'un référendum sur des mesures anticorruption. Le 18 juin, le Gouvernement a annoncé que ce référendum se tiendrait le 26 août et qu'à cette occasion, les citoyens pourraient voter sur des propositions concernant la gestion des ressources publiques.

### **Examen de la Cour constitutionnelle**

8. La Cour constitutionnelle a poursuivi son examen de la législation sur la paix adoptée en procédure accélérée. Elle a confirmé la constitutionnalité des textes suivants : la loi constitutionnelle n° 3, par laquelle 10 nouveaux sièges ont été créés au Congrès au profit du parti politique « Force alternative révolutionnaire du peuple » (FARC) ; la loi constitutionnelle n° 4, qui porte sur l'utilisation des redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles pour financer les projets d'après-conflit ; le Statut de l'opposition politique, qui renforce les garanties dont celle-ci bénéficie ; le décret-loi n° 902 portant création d'un fonds foncier au profit des agriculteurs, des membres des groupes ethniques et des victimes du conflit, et d'autres mesures visant

à améliorer l'accès à la terre ; le décret-loi n° 706, octroyant un statut particulier aux membres de forces de sécurité dans le cadre du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, et la loi n° 1865, qui modifie la structure de l'Unité nationale de protection afin d'incorporer d'anciens membres des FARC-EP en tant qu'agents de protection rapprochée. La Cour a également confirmé la constitutionnalité du décret-loi n° 700, qui permet de présenter une demande d'*habeas corpus* en cas de privation irrégulière de liberté, du décret n° 589 portant création d'une Unité spéciale de recherche des personnes portées disparues, et du décret-loi n° 775 régissant le Système de défense technique spécialisée à l'intention des agents des forces de sécurité publique. Bien que la Cour ait examiné 92 % de la législation relative à la paix approuvée en procédure accélérée, certains textes essentiels, dont le Statut de la Juridiction spéciale pour la paix, sont encore à l'examen.

### **Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition**

9. La Juridiction spéciale pour la paix a été saisie de ses premières affaires renvoyées par la Cour suprême et a reçu des informations du Bureau du procureur général, du Centre national du souvenir et des organisations de la société civile. Elle a commencé le processus de sélection et de hiérarchisation des affaires. À cette date, 4 653 membres des FARC-EP et 2 159 militaires et policiers se sont engagés par écrit à accepter la compétence de la nouvelle institution. Le 10 juillet, la Juridiction spéciale a tenu sa première audience publique, au cours de laquelle elle a examiné le cas d'un général de division de l'armée colombienne accusé d'infractions commises pendant le conflit. L'accusé a volontairement comparu devant la Juridiction spéciale et s'est engagé à rendre un témoignage complet. Une autre audience publique concernant des enlèvements commis par les FARC-EP s'est tenue le 13 juillet ; ont été entendus 31 anciens membres de l'état-major général– ou leurs représentants juridiques– dont 6 figuraient parmi les 10 membres du parti FARC devant siéger au prochain Congrès au titre de l'Accord de paix. Pendant la période considérée, la Juridiction spéciale a rejeté les demandes des personnes accusées de trafic de drogues cherchant à se prévaloir des dispositions de justice transitionnelle.

10. Étape importante, le 29 juin, le chef de la FARC, Rodrigo Lodoño, et la majorité des membres du parti devant entrer au Congrès ont comparu devant la Commission de la vérité pour commencer la procédure d'établissement des responsabilités, de détermination de la vérité et de reconnaissance des victimes. À cette première séance, les responsables du parti et la Commission ont défini les prochaines étapes du processus.

### **Substitution des cultures illicites**

11. Alors que, dans les zones rurales, la carte des violences se superpose de plus en plus à celle de l'économie illicite, la lutte contre la drogue a pris une importance croissante. Au titre du Programme national intégral de substitution des cultures illicites, établi en mai 2017, 77 659 familles ont signé des accords facultatifs de substitution, dans lesquels elles se sont engagées à éliminer environ 45 000 hectares de coca. Jusqu'ici, environ 15 000 hectares ont été éliminés, comme a pu le vérifier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). À la date du 12 juillet, l'ONUDC et les associations locales d'agriculteurs avaient signé 29 accords techniques, qui bénéficieront à 29 523 familles. Cinquante-quatre anciens membres des FARC-EP ont participé au programme de substitution de la coca, principalement dans le cadre des rapports entre communautés. Malgré ces efforts, on estime que la culture de la coca continue d'augmenter. Il est troublant que certains participants au programme volontaire aient été assassinés ou menacés par des trafiquants de drogues. Des familles se sont également plaintes de l'insuffisance des ressources consacrées au programme et du retard des investissements complémentaires aux niveaux local et

régional censés améliorer l'infrastructure et combattre la pauvreté rurale. Ces problèmes nuisent à la viabilité des accords de substitution passés avec la population locale.

12. L'augmentation de la culture de la coca, la prolifération des groupes armés luttant pour le contrôle de ces zones, la persistance de la violence à l'encontre des communautés cultivant la coca et la propagation de la toxicomanie, notamment dans les communautés rurales, montrent que la lutte contre le trafic de drogue est essentielle pour faire progresser la paix, le développement et le respect de l'état de droit dans les anciennes zones de conflit. Comme l'a montré l'expérience de ces dernières années, les communautés elles-mêmes et leurs organisations peuvent jouer un rôle moteur, mais, si l'on veut réussir, les institutions publiques doivent mener une action plus soutenue et mieux coordonnée afin de trouver des solutions dans les domaines de la sécurité, des infrastructures, de l'exploitation des terres et de l'économie. Un accord national entre tous les partis politiques et les organisations sociales pourrait être un facteur de réussite décisif.

### **Négociations entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale**

13. La cinquième série de pourparlers entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN), qui a commencé le 15 mars, s'est prolongée jusqu'au 15 juin. Dans une déclaration commune publiée le 18 mai, dans laquelle elles ont annoncé l'instauration officielle d'un comité technique chargé d'élaborer un nouvel accord de cessez-le-feu, les parties ont fait part de leur intention de tenir informées la Conférence épiscopale de Colombie et la Mission de vérification des Nations Unies de tout progrès. La sixième série de pourparlers, qui est encore en cours, a commencé le 2 juillet. Les deux principaux points à l'ordre du jour restent la conclusion d'un accord de cessez-le-feu amélioré et les modalités de la participation des communautés au processus de paix.

## **III. Tâches confiées à la Mission**

14. Le Gouvernement, la FARC et la Mission ont recensé une série de mesures susceptibles de faire progresser la réintégration des membres du parti et le respect des garanties de sécurité pour les communautés, les organisations et les dirigeants dans les zones les plus touchées par le conflit. Des progrès ont été accomplis malgré la persistance des difficultés. Le processus est riche d'enseignements qui devraient aider le futur Gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités en matière de consolidation du processus de paix et de vérification.

### **A. Réintégration sociale et économique**

#### *Projets liés à la propriété foncière et à la production*

15. Dans mon précédent rapport, j'ai insisté sur le fait qu'il importait que certaines mesures juridiques et techniques adoptées dans la dernière période donnent lieu à des perspectives concrètes de revenus. Le 4 mai, le Président a émis un décret historique autorisant l'accès à la propriété foncière pour les ex-combattants organisés en coopératives. Le 7 juin, le Conseil national de réintégration a décidé de commencer l'acquisition de terres destinées à six projets productifs déjà approuvés. À San José del Guaviare, la première parcelle devrait être acquise avant la fin du mois. Le Gouvernement et la FARC ont également élaboré certaines dispositions prévoyant d'inclure un élément d'acquisition de terres dans les projets soumis au Conseil national de réintégration pour approbation et financement.

16. Les mesures adoptées pour assurer l'accès aux terres sont encourageantes. Cependant, après des mois d'efforts, 400 hectares seulement sont en cours d'attribution aux ex-combattants. La voie vers l'acquisition de terres pour les ex-combattants est à présent toute tracée, et il reviendra au nouveau Gouvernement de l'ouvrir rapidement et largement aux ex-combattants dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration et dans les autres zones.

17. De même, des progrès ont été réalisés dans l'application du décret sur les coopératives. Parmi les 70 coopératives d'anciens membres des FARC-EP qui ont été créées, seules 8 sont totalement constituées au plan juridique et fonctionnelles. Il s'agira de la prochaine étape à franchir pour garantir la durabilité et la viabilité des activités productives.

18. Le Conseil national de réintégration envisageait à l'origine un projet productif approuvé et financé par secteur territorial, sachant que la plupart ont jusqu'ici été financés par des ex-combattants des FARC-EP. Jusqu'à présent, huit projets ont été approuvés, avec l'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), trois d'entre eux ayant bénéficié d'un financement public. Dix projets supplémentaires pourraient être approuvés d'ici à la fin de juillet, tandis que 11 autres sont en cours d'élaboration avec l'appui des organismes nationaux. Malgré ces efforts, l'objectif fondamental, qui est de fournir des perspectives de revenus à 14 000 ex-combattants, est loin d'être atteint. Dans l'intervalle, le Gouvernement a pris la décision judicieuse de continuer de fournir une aide alimentaire aux secteurs territoriaux jusqu'à la fin de 2018.

19. La communauté internationale a offert un soutien important aux initiatives productives. Un fonds spécial relevant du Conseil national de réintégration a été créé pour cofinancer des projets productifs. Plusieurs projets ont reçu un appui d'entités du système des Nations Unies, à savoir le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Service de la lutte antimines, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi qu'un financement du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. L'un des projets récemment engagés par le PAM prévoit l'acquisition des produits de plusieurs secteurs territoriaux dans le cadre de son programme de distribution de repas scolaires. Afin d'appuyer les initiatives autofinancées de faible ampleur mises en place par les ex-combattants, la Mission et le PNUD ont travaillé main dans la main avec le Gouvernement et la FARC pour soutenir 37 projets, dont 5 dirigés par des femmes, dans 25 secteurs territoriaux et 12 nouvelles zones.

20. Les entreprises et les fondations privées contribuent elles aussi de plus en plus au processus de réintégration. Dans le département de Cauca, une société multinationale spécialisée dans le café de haute qualité se fournira désormais auprès de 650 ex-combattants de tous les secteurs territoriaux. Certaines fondations privées colombiennes ont pris des initiatives similaires.

21. Le groupe de travail sur la problématique femmes-hommes du Conseil national de réintégration s'emploie de plus en plus activement à aborder la réintégration économique sous l'angle de l'égalité des sexes, avec le soutien du PNUD, d'ONU-Femmes et de la Mission. Certaines difficultés restent à surmonter, notamment la disponibilité des gardes pour enfants, entre autres mesures visant à faciliter la participation réelle et effective des femmes aux projets productifs.

#### *Groupes de travail départementaux sur la réintégration*

22. Il est encourageant de constater que, ces derniers mois, des comités de réintégration ont été créés au niveau départemental pour coordonner les ressources utiles à l'assistance technique, aux soins de santé, à l'éducation et à la participation des femmes, entre autres. Ces initiatives départementales, jusqu'ici au nombre de six, ont aidé à ancrer les efforts de réintégration dans la réalité locale et ont permis de dégager des ressources et des compétences d'expert à ce niveau.

#### *Enseignements tirés de l'expérience*

23. Les enseignements qui se dégagent du long et difficile processus de réintégration ont été exposés à l'occasion du forum des gouverneurs organisé en juin par le Ministère de l'intérieur, le Haut-Commissaire pour la paix et la Mission. Les conclusions étaient les suivantes : a) la réintégration des ex-combattants s'inscrit dans le cadre d'un processus plus général de développement local et de réconciliation dans les régions où elle a lieu ; b) le processus de réintégration doit être résolument décentralisé, en particulier en ce qui concerne le Conseil national de réintégration, de façon à rapprocher les compétences d'experts et les ressources des dynamiques sociales et économiques des régions ; c) un rapport plus étroit doit être établi avec le secteur privé, qui s'est montré disposé et apte à appuyer les projets productifs des ex-combattants ; d) il est utile d'établir des liens plus directs entre l'assistance internationale et les initiatives régionales.

24. En raison du caractère évolutif de la géographie de la réintégration, il est de plus en plus important de d'associer les activités de réintégration au développement local. À l'heure actuelle, environ 4 000 anciens membres des FARC-EP se trouvent toujours dans les secteurs territoriaux ou à proximité, environ 2 000 d'entre eux se sont établis dans les quelques dizaines de nouveaux points de regroupement et des milliers d'autres se sont dispersés à travers le pays, y compris dans les grandes villes. La réintégration à long terme sera donc fonction, aux plans collectif et individuel, des perspectives économiques ouvertes aux niveaux local et départemental.

25. Compte tenu de ces enseignements, la stratégie de réintégration à long terme des ex-combattants, qui était attendue depuis longtemps, a fait l'objet d'un accord entre le Gouvernement et la FARC et a été adoptée le 5 juillet à titre de document d'orientation publique. La stratégie, qui porte sur une période de huit ans allant jusqu'en 2026, devrait coûter environ 220 millions de dollars des États-Unis. Elle prévoit une meilleure coordination des acteurs associés à la réintégration et complète celle-ci par des mesures de développement local visant à renforcer le tissu social dans les communautés, à donner des perspectives d'avenir viables aux ex-combattants et à leurs familles et à garantir l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux services sociaux. La stratégie fournit au nouveau Gouvernement un cadre d'orientation négocié qui devrait améliorer les perspectives de réintégration efficace à long terme.

## **B. Réintégration politique**

26. Conformément à la loi n° 3 sur la participation politique de la FARC, le 20 juillet, 10 représentants du parti, dont deux femmes, feront leur entrée au Congrès, où ils occuperont cinq sièges au Sénat et cinq sièges à la Chambre des représentants. Le Président élu a déclaré que, s'il ne s'opposait pas à l'attribution de 10 sièges à la FARC, il n'était pas d'accord pour que ceux de ses membres qui avaient été accusés de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité siègent au Congrès avant d'avoir purgé les peines imposées par la Juridiction spéciale pour la paix. Il a indiqué qu'il souhaitait parvenir à un consensus national sur cette question.

## C. Garanties juridiques

27. Le Gouvernement s'est employé à achever le processus de vérification et à délivrer un certificat de réintégration au plus grand nombre possible d'anciens membres des FARC-EP et à leur notifier la décision prise concernant leur statut juridique avant la fin du mandat de l'administration en place. Il a accompli d'importants progrès au cours de la période considérée. Dans le cadre de la Juridiction spéciale pour la paix et de sa chambre chargée des mesures d'amnistie, un dispositif a été mis en place pour traiter les questions non résolues concernant les garanties juridiques accordées aux anciens membres des FARC-EP conformément à l'Accord de paix.

28. Comme indiqué dans les précédents rapports, le 15 août 2017, les FARC-EP avaient présenté une liste de 14 178 noms d'anciens membres, à partir de laquelle le Bureau du Haut-Commissaire pour la paix avait lancé un processus de vérification et de certification. Au cours de la période considérée, en raison de la dispersion croissante des anciens membres des FARC-EP, il a fallu déployer plus d'énergie pour localiser les personnes concernées et les informer de l'obtention du certificat, afin de leur permettre de bénéficier de l'ensemble des procédures et des avantages relatifs à la réintégration. Dans cette optique, le Haut-Commissaire pour la paix, la FARC et la Mission ont soutenu conjointement l'organisation de visites dans plusieurs départements. À la mi-juillet, le Haut-Commissaire pour la paix avait délivré un certificat de réintégration à environ 13 000 anciens membres des FARC-EP, et 12 623 d'entre eux s'étaient vu notifier l'obtention du certificat et l'avaient reçu. Le Haut-Commissaire pour la paix est disposé à poursuivre le processus de certification.

29. La FARC a indiqué qu'elle établissait actuellement une liste d'environ 1 000 noms d'anciens membres des FARC-EP qui, pour diverses raisons, n'avaient pas été inclus dans la première liste présentée en août 2017. Le Gouvernement a accepté de vérifier ces noms dans le cadre d'un processus distinct de transition vers la réintégration, dont les détails sont à l'étude.

30. Au moment de la signature de l'Accord de paix, en novembre 2016, on avait établi que près de 3 500 anciens membres des FARC-EP étaient en prison, dont environ 8 % de femmes. À la fin du mois de juin, 208 anciens membres ayant reçu un certificat de réintégration étaient toujours détenus, dont 3 % de femmes. La Juridiction spéciale pour la paix a accepté d'étudier en priorité la situation des anciens membres des FARC-EP qui étaient toujours emprisonnés malgré l'obtention du certificat, afin d'examiner l'opportunité de leur accorder une liberté conditionnelle en attendant qu'une décision soit prise concernant leur statut juridique. Par ailleurs, le 17 avril, le Président a prolongé la libération conditionnelle provisoire de 230 « défenseurs de la paix » jusqu'à ce que leur situation juridique soit réglée. Trois cent treize autres personnes inscrites sur la liste des FARC-EP, dont la plupart sont en prison, attendent que le Haut-Commissaire pour la paix décide ou non de leur octroyer un certificat.

31. L'Accord de paix prévoit que les personnes relevant des différentes composantes du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition bénéficient d'une aide et d'un soutien judiciaires. Le 11 juillet, un décret portant création du Système indépendant de conseil et de défense a été approuvé.

32. Le 9 avril, Seuxis Pausias Hernández Solarte, alias Jesus Santrich, l'un des dirigeants de la FARC proposé pour un siège au Congrès, a été arrêté en vue de son extradition, INTERPOL ayant diffusé une notice rouge à son encontre. Le 6 juin, les États-Unis avaient officiellement demandé son extradition. Selon la Constitution, la Juridiction spéciale pour la paix peut examiner les demandes d'extradition des personnes relevant de sa compétence afin de déterminer si les faits allégués ont eu

lieu après la signature de l'Accord de paix, auquel cas M. Hernández serait passible d'extradition. La Juridiction spéciale pour la paix a 120 jours pour statuer sur la question.

33. L'arrestation de M. Hernández a causé une vive inquiétude aux membres de la FARC, en particulier à ceux qui se trouvent dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration, qui doutent de la véracité des allégations dont il est l'objet, et craignent que d'autres membres du parti puissent être visés par des accusations similaires. Cette affaire vient ajouter au sentiment d'insécurité juridique largement répandu chez les anciens membres des FARC, qui s'explique par la controverse que suscite encore le système de justice transitionnelle.

## D. Garanties de sécurité

### *Coordination tripartite de la protection et de la sécurité*

34. Le Mécanisme tripartite de protection et de sécurité, qui bénéficie du soutien des forces armées, reste le principal dispositif de coordination entre l'Unité nationale de protection, la police nationale et la Mission. Il vise à assurer la sécurité des anciens membres des FARC-EP et à renforcer la confiance entre les parties. Au cours de la période considérée, le Mécanisme a permis de coordonner les mesures de sécurité mises en place pour les deux tours de l'élection présidentielle, pendant lesquels aucune atteinte à la sécurité n'a été enregistrée. Ces trois derniers mois, il s'est développé et des mécanismes locaux sont désormais en place dans 14 régions et 22 secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Dans le cadre du Mécanisme, l'Unité nationale de protection élabore actuellement, avec l'aide de la Mission, un manuel sur les risques particuliers auxquels sont exposées les femmes membres de la FARC.

35. Le Mécanisme et la Direction spécialisée de l'Unité nationale de protection se sont révélés être des outils précieux, qu'il convient d'améliorer en renforçant leur capacité à évaluer les risques et à concevoir des mesures de sécurité, en particulier pour les anciens membres des FARC-EP qui ont été transférés dans de nouvelles zones.

### *Déploiement des forces de sécurité autour des secteurs territoriaux*

36. Les forces de sécurité, qui continuent d'assurer la sécurité dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration, entretiennent dans bien des cas des relations de coopération avec les ex-combattants. D'une manière générale, on s'attendait à ce que la présence des forces de sécurité ait un fort effet dissuasif sur la commission d'actes de violences dans les zones jouxtant les secteurs territoriaux. Cependant, comme indiqué au paragraphe 40 ci-dessous, les conditions de sécurité se sont détériorées dans cinq secteurs territoriaux et à leurs abords, et des assassinats et des attaques armées visant des ex-combattants et la population locale ont eu lieu à proximité des secteurs territoriaux et dans les zones avoisinantes. Ces exemples mettent en évidence la nécessité de renforcer la présence des forces de sécurité publique dans les zones menacées par des groupes armés.

37. Comme indiqué précédemment, les membres de la FARC sont de plus en plus dispersés dans de nouvelles zones, sans qu'il ait été établi de cadre juridique clair régissant le déploiement des forces de sécurité. Certaines zones sont situées en milieu urbain, ce qui requiert une approche particulière. Les habitants des nouvelles zones et les forces de sécurité ont mis en place une certaine forme de coordination, mais celle-ci doit être officialisée et renforcée.



*Protection rapprochée*

38. La protection rapprochée est l'un des éléments clef des mesures prises pour assurer la sécurité des anciens membres des FARC-EP. L'Unité nationale de protection a mis en place 136 escortes pour protéger les personnes et les ex-combattants à haut risque dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Il est nécessaire de former et de recruter d'autres gardes pour atteindre l'effectif prévu par l'Accord de paix, à savoir 1 200 hommes. À cette fin, 181 agents supplémentaires ont été recrutés au cours de la période considérée, sachant qu'il en manque encore 102. Avant la signature de l'Accord de paix, on ne comptait aucune femme dans les rangs de l'Unité nationale de protection, alors qu'elles sont 128 à l'heure actuelle, dont 46 ont été recrutées au cours de la période à l'examen.

*Sécurité des anciens membres des FARC-EP à l'extérieur des secteurs territoriaux de formation et de réintégration*

39. Hors des dispositifs mis en place par les forces de sécurité publique et l'Unité nationale de protection, 51 anciens membres des FARC-EP ont été tués et 5 autres sont portés disparus depuis août 2017. Au cours de la période considérée, 22 anciens membres des FARC-EP et deux proches d'ex-combattants ont été tués. Depuis janvier 2018, la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général se consacre principalement à l'élucidation de ces affaires. Au terme d'investigations concernant 29 affaires, la Cellule est parvenue à établir différents mobiles pour les meurtres, et dans 40 % des cas, elle a réussi à identifier les auteurs matériels ou intellectuels des faits, ou bien les deux. Dans l'une des affaires les plus emblématiques, l'assassinat de deux anciens membres des FARC-EP à Peque (département d'Antioquia) en janvier, elle a arrêté deux auteurs matériels et un auteur intellectuel du crime, qui faisaient tous trois partie du *Clan de Golfo*, groupe armé illégal.

40. Les 9 et 10 juillet, les dirigeants de la FARC ont organisé une réunion des représentants de tous les secteurs territoriaux de formation et de réintégration et des nouveaux points de regroupement, avec la participation du Ministre de l'intérieur, du Mécanisme tripartite de protection et de sécurité, des forces de sécurité et de l'Agence nationale pour la réintégration, afin d'aborder les problèmes de sécurité des ex-combattants. Les ex-combattants ont indiqué que les principales menaces concernaient l'incapacité de l'État à lutter contre le trafic de drogues. Les cinq secteurs territoriaux de formation et de réintégration qui connaissent de graves problèmes de sécurité sont justement ceux situés sur les routes traditionnelles du trafic de drogues. La détérioration des conditions de sécurité des territoires coïncide avec la prolifération des groupes armés illégaux, la récidive de groupes et la cooptation, au niveau local, de certains civils et militaires par les trafiquants de drogues. Les niveaux élevés d'insécurité, qui s'expliquent par la lenteur avec laquelle avancent les projets productifs menés dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration et les nouveaux points de regroupement, contribuent également à cette situation. Il a été décidé d'élaborer des plans de prévention dans les territoires et de mettre en place des protocoles de sécurité pour la protection des populations et des responsables, de coordonner les activités des équipes de protection rapprochée et d'insister sur le développement de projets productifs.

*Sécurité des populations, des organisations et des responsables dans les zones les plus touchées par le conflit*

41. Comme la majorité des Colombiens, je demeure gravement préoccupé par la poursuite des meurtres de responsables locaux et de défenseurs des droits de l'homme, un pic ayant été atteint dans les jours qui ont suivi les élections présidentielles. Dans une déclaration récente, le Procureur général a souligné que la hausse des homicides

ne touchait pas seulement les responsables locaux, mais aussi la population, dans un contexte d'augmentation généralisée de la violence dans de nombreuses zones rurales. Cette tendance est confirmée par le fait qu'au cours de la période considérée, 70 % des alertes rapides lancées par le Bureau du Défenseur du peuple portaient sur les risques imminents auxquels faisaient face les responsables locaux, les figures de la société civile et les chefs de groupes ethniques dans le cadre de la restitution des terres, du remplacement des cultures illicites et du recrutement continu d'enfants. En outre, le Défenseur du peuple a souligné que plusieurs départements étaient constamment exposés à des risques de violence sexuelle.

42. Cette tendance reste indiscutablement liée aux actions menées pour contrôler la population, les terres et les ressources, en particulier dans les zones précédemment sous influence des FARC-EP. Dans certaines régions, notamment le département de Nariño et Catatumbo (département du Nord de Santander), cette situation a donné lieu à une aggravation des violences, qui ont atteint un niveau inégalé depuis la fin du conflit. Par exemple, le 3 juillet, sept personnes ont été tuées à Argelia (département de Cauca), ville située sur un axe stratégique pour le trafic de drogues.

43. L'Accord de paix prévoit un éventail d'outils permettant de faire face à la situation dans les zones les plus touchées par le conflit. On peut notamment citer les mesures suivantes : création du Corps d'élite de la police nationale, intervenant dans les anciennes zones de conflit ; renforcement des capacités du Bureau du Procureur général, par la création de la Cellule spéciale d'enquête consacrée au démantèlement des organisations criminelles ; renforcement du Système d'alerte rapide du Bureau du Défenseur du peuple et des moyens d'intervention des services de l'État ; exécution du programme de remplacement des cultures illicites ; réalisation du programme national pour la protection des communautés, de leurs organisations et de leurs dirigeants ; mise en place d'une législation établissant une procédure par laquelle les organisations criminelles et les groupes armés illégaux peuvent se soumettre à la justice ordinaire, et promotion de la réconciliation nationale par l'intermédiaire du Conseil national pour la paix et la réconciliation. Mis en place depuis la fin de 2017 par le Gouvernement, le plan Horus vise à déployer les forces de sécurité dans les municipalités les plus vulnérables. Prises dans leur ensemble, ces mesures, qui sont appliquées à différents niveaux, n'ont cependant clairement pas encore produit les effets escomptés. Dans une certaine mesure, les problèmes se sont même aggravés. Le large consensus qui a accompagné l'appel urgent lancé par le Président Santos en faveur d'un pacte national de lutte contre la violence illustre l'ampleur des défis à relever. La Mission a continué de contrôler et de soutenir la mise en œuvre de ces mesures.

#### *Système d'alerte rapide et réponse institutionnelle*

44. En ce qui concerne le Système d'alerte rapide, la Mission a donné suite à 27 nouvelles alertes rapides portant sur 49 municipalités. La Commission intersectorielle pour une intervention sans délai en cas d'alerte rapide a réalisé des progrès pour ce qui est de coordonner les efforts institutionnels menés dans le cadre d'alertes rapides. Toutefois, si l'on veut accroître l'efficacité de la Commission, les autorités régionales et locales devront être plus enclines à assumer leurs responsabilités et il faudra formuler des recommandations plus pragmatiques, mesurables et claires.

#### *Bureau du Procureur général et Cellule spéciale d'enquête*

45. En réponse aux attaques commises contre les figures de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, le Bureau du Procureur général a adopté des orientations stratégiques et demandé à plusieurs de ses unités d'enquête, y compris à la Cellule spéciale d'enquête, de traiter ces affaires en priorité. D'après les derniers

chiffres du Bureau du Procureur général, sur les 184 enquêtes ouvertes depuis janvier 2016, 89 ont connu des avancées, avec l'identification de 57 auteurs matériels et de 32 auteurs intellectuels.

46. Depuis avril 2018, la Cellule spéciale d'enquête est pour sa part chargée de faire la lumière sur 71 attaques commises contre des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme dans les cinq départements suivants : Antioquia, Córdoba, Meta, Valle del Cauca et Cauca.

*Programme global visant à assurer la sécurité et la protection des populations, des organisations, des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme*

47. Le programme d'action collective en faveur des populations a été approuvé par décret présidentiel le 18 avril, à l'issue de vastes consultations avec un large éventail d'organisations de la société civile. Il a été conçu comme un élément clef de la politique nationale en matière de prévention des risques et de protection des populations. La Mission examine les priorités de mise en œuvre et de vérification avec les institutions et les organisations de la société civile.

*Programme en faveur de la réconciliation, de la coexistence et de la prévention de la stigmatisation*

48. Ce programme, prévu dans l'Accord de paix au titre des garanties de sécurité pour les populations vivant en zone de conflit, est mené depuis 2017 par le Conseil national pour la paix et la réconciliation. À ce jour, le Conseil a officiellement nommé ses 105 membres, dont 70 (44 % de femmes) représentent 36 secteurs de la société civile colombienne, et 35 (50 % de femmes) représentent des institutions publiques, y compris les pouvoirs exécutif et législatif. En novembre 2017, le Président Santos a annoncé son plan de travail, en mettant l'accent sur trois aspects essentiels : a) les conseils territoriaux pour la paix, la réconciliation et la coexistence ; b) la politique publique pour la réconciliation, la coexistence et la non-stigmatisation ; c) l'éducation civique au service de la paix.

49. À ce jour, le Conseil a organisé cinq réunions régionales, avec une forte participation des femmes, des jeunes, des associations ethniques et religieuses, des associations de victimes, des anciens membres des FARC-EP, des agriculteurs et des associations professionnelles. La Mission soutiendra les activités de ce mécanisme, qui joue un rôle important dans la promotion du dialogue entre les différents secteurs de la société colombienne.

*Commission nationale des garanties de sécurité*

50. La Commission nationale des garanties de sécurité s'est employée à élaborer un plan d'action visant à combattre les activités et les organisations criminelles et à démanteler ces dernières. Elle a fourni une plate-forme pour le dialogue et le renforcement de la confiance entre la société civile et les acteurs étatiques. Sa sous-commission technique a tenu 11 séances régionales afin de resserrer les liens aux niveaux départemental et local. À sa dernière séance consacrée à l'élaboration de nouvelles mesures de lutte contre les meurtres de figures de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme, qui s'est tenue le 10 juillet, des participants issus de la société civile ont présenté des recommandations visant à améliorer le fonctionnement de la Commission, et admis à l'unanimité qu'il importait qu'elle poursuive ses travaux sous le prochain Gouvernement.

*Enseignements tirés de l'expérience*

51. En ce qui concerne la plupart des instruments mentionnés précédemment, il y a tout lieu de maintenir le cap. Dans l'ensemble, les alertes rapides émanant du Bureau du Défenseur du peuple se sont révélées fiables et ont servi d'outil de prévention, et avec du temps et des dirigeants déterminés, les institutions devraient pouvoir mener une action plus efficace. Parmi les institutions publiques, le Bureau du Procureur général a joué un rôle moteur pour ce qui est d'analyser les problèmes causés par l'absence de l'État dans les zones de conflit, et ses enquêtes semblent viser les auteurs de violences et les structures sur lesquelles ils s'appuient. Le Conseil national pour la paix et la réconciliation et ses conseils territoriaux offrent une plateforme permettant aux différents secteurs de la société colombienne d'aborder les grands défis que doit relever le pays.

52. L'une des principales lacunes du processus de mise en œuvre a été le manque de cohérence entre les différents volets de l'action menée par l'État dans les zones rurales. La hiérarchisation des priorités, la définition d'étapes et le ciblage de zones géographiques permettraient de maximiser l'utilisation des ressources limitées affectées pour la sécurité et le bien-être des populations. Comme indiqué dans mon précédent rapport, le déploiement des forces de sécurité publiques n'a pas été suffisamment coordonné avec la fourniture de biens et de services dans le cadre de la présence civile de l'État. Par ailleurs, le programme de substitution de la culture de la coca n'a pas été associé à d'autres outils d'action publique.

*Stratégies globales de prévention et de protection menées à l'échelle locale*

53. Au cours de la période considérée, le Ministère de l'intérieur, en collaboration avec la Mission, s'est employé à répondre à la nécessité d'intégration locale des services de l'État, en choisissant quatre régions « pilotes » pour lancer la mise en œuvre d'une stratégie globale de prévention et de protection des populations, à savoir Guapi (département de Cauca), Tumaco (département de Nariño), San José de Urré (département de Córdoba) et El Tarra (département du Nord de Santander). La société civile, notamment les organisations ethniques et les associations locales, a formulé plusieurs propositions novatrices, souvent peu coûteuses, permettant d'assurer la sécurité et la protection des populations. Cette initiative montre l'importance du dialogue avec les populations et la nécessité d'adapter et de coordonner l'action des institutions de l'État. La Mission continuera de suivre de près ces initiatives et d'y apporter son concours.

**D. Questions transversales****Prise en compte de la problématique femmes-hommes et participation des groupes de femmes**

54. Dans mon précédent rapport, j'ai relevé certaines lacunes en ce qui concerne l'adoption de mesures tenant compte des différences entre les sexes dans le cadre de la réintégration des ex-combattants et de l'application des garanties de sécurité données aux communautés. À cet égard, de réels efforts ont été faits au cours de la période considérée.

55. Comme indiqué plus haut, le groupe de travail sur la problématique femmes-hommes du Conseil national de réintégration contribue de plus en plus activement à promouvoir l'adoption d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans la conception et l'exécution des projets productifs. Il a proposé l'incorporation de 16 mesures tenant compte des différences entre les sexes dans la politique de réintégration récemment adoptée pour une période de huit ans. En parallèle, la

Mission a mis sur pied un forum de haut niveau, en collaboration avec ONU-Femmes, pour appeler la communauté internationale à agir et à mobiliser des ressources en faveur des activités économiques des anciennes membres des FARC-EP et d'une prise en compte plus systématique de la problématique femmes-hommes.

56. En ce qui concerne les garanties de sécurité, la police nationale a lancé un projet destiné à renforcer la sensibilisation à la problématique femmes-hommes et la lutte contre la violence sexiste dans sept régions, et le Ministère de la défense a élaboré sa première politique sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le secteur de la défense, qui s'appliquera notamment au personnel militaire déployé dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration et dans les communautés. L'Unité nationale de protection, la Mission et ONU-Femmes s'emploient à élaborer, pour le compte du Mécanisme tripartite de protection et de sécurité, un manuel d'autoprotection à l'intention des anciennes membres des FARC-EP. Dispensé depuis juin, le troisième et dernier cours de formation des équipes de sûreté rapprochée est notamment consacré à la protection tenant compte des différences entre les sexes et, grâce à une campagne de recrutement dynamique, 75 femmes y participent, dont 46 ont été retenues à l'issue de la première sélection, ce qui représente une hausse de 56 % du nombre de femmes parmi les agents de protection rapprochée de l'Unité nationale de protection. Enfin, le 15 juin, le Ministre de l'intérieur a lancé le Programme global sur les garanties données aux défenseuses des droits de l'homme et aux femmes d'influence. Si elle bénéficie d'un financement suffisant, cette initiative pourrait se révéler un précieux complément à l'application du décret 660 (2018) sur les mesures de protection collective des communautés.

57. La Mission et ONU-Femmes continuent d'entretenir un dialogue suivi avec les associations de femmes aux niveaux national et régional, ainsi qu'avec un réseau de responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes qui relèvent de la Mission et de la FARC et sont répartis dans les 24 secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Du 14 au 16 juillet, le Comité de la FARC pour l'égalité des sexes et la Mission ont organisé, en présence de plus de 88 responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes issus de toutes les régions et de tous les secteurs territoriaux, un séminaire-retraite lors duquel ont été présentés des outils pratiques visant à garantir l'adoption d'une approche soucieuse de l'égalité des sexes et la participation des femmes, en particulier des femmes qui exercent des responsabilités, dans le cadre des activités économiques et des mécanismes d'autoprotection.

### **Considérations ethniques**

58. La prise en compte des considérations ethniques dans le processus de réintégration n'a guère progressé. Des organisations autochtones ont élaboré un projet de décret définissant des procédures de réintégration des anciens membres autochtones des FARC-EP. L'Agence nationale pour la réintégration examine actuellement le document. Elle a alloué des fonds budgétaires à l'établissement d'une procédure similaire aux fins de la réintégration des ex-combattants afro-colombiens. Il reste à décider si ces deux procédures doivent ou non faire l'objet d'un seul et même décret.

59. En ce qui concerne la prise en compte de critères ethniques dans l'octroi de garanties aux ex-combattants et aux communautés, les progrès ont été timides, ce qui est particulièrement préoccupant dans la mesure où une proportion importante des figures de la société civile et des responsables locaux tués jusqu'à présent en 2018 étaient des membres de communautés autochtones et afro-colombiennes. Les alertes rapides émises par le Bureau du Défenseur du peuple révèlent que l'utilisation des territoires des communautés ethniques à des fins de trafic de drogue, d'exploitation minière illégale et d'activités diverses d'exploitation des ressources naturelles a mis

en danger les responsables locaux et, dans certains cas, provoqué le déplacement de communautés. Il importe donc de mettre au point des politiques globales de sécurité et d'y intégrer des considérations ethniques.

60. Le Forum de haut niveau pour les groupes ethniques créé en vertu de l'Accord de paix n'a pas été en mesure de se réunir régulièrement et manque de ressources.

### **Protection de l'enfance**

61. La Mission a continué de communiquer avec la Conseillère présidentielle pour les droits de l'homme au sujet de 26 enfants participant au programme de réintégration intitulé « Un autre chemin de vie ». Elle a constaté des progrès dans la plupart des dossiers et suit toujours de près la situation de trois enfants des départements de Cesar, d'Antioquia et de Chocó, qui n'a pas évolué. Grâce à ce programme, 110 enfants au total ont été reconnus victimes (bien que 16 d'entre eux n'en aient pas encore été informés), 50 ont déjà obtenu une réparation pécuniaire et 44 attendent toujours d'être indemnisés. À la fin du mois de juin, 93 participants au programme avaient atteint l'âge de 18 ans et 76 d'entre eux sont maintenant pris en charge dans le cadre du programme de réintégration des adultes, au titre duquel ils reçoivent des prestations, notamment une indemnité forfaitaire de réintégration et une allocation mensuelle. Cinq autres participants sont en train d'être transférés d'un programme à l'autre et 12 font toujours l'objet de mesures de protection prises par l'Institut colombien de protection de la famille. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OIM et leurs partenaires non gouvernementaux offrent un soutien psychosocial et une formation aux fonctions d'encadrement pour faciliter la réintégration de ces enfants.

62. Il importe de clarifier le statut juridique du programme de réintégration des enfants de sorte qu'il soit suffisamment doté et s'inscrive dans la durée, mais aussi de renforcer son dispositif d'application du principe de responsabilité. En effet, certains enfants ont attendu longtemps avant de recevoir des informations ou leurs prestations, en conséquence de quoi ils se sont retrouvés en situation de détresse psychologique et manquaient de ressources pour assurer leur subsistance quotidienne. Un soutien matériel doit être apporté aux familles de ces enfants, d'autant plus qu'au moins 49 d'entre elles vivent dans l'extrême pauvreté. Un décret visant à clarifier la procédure applicable aux adolescents qui ont décidé de poursuivre leur réintégration dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration est toujours en cours d'élaboration et devrait être publié dès que possible.

63. Au cours de la période considérée, la situation n'a guère progressé sur le plan des services de garderie et des conditions de vie des enfants qui se trouvent dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration, dont la plupart sont des enfants d'ex-combattants, et ce malgré les efforts faits pour coordonner l'action avec celle de l'Institut colombien de protection de la famille. L'UNICEF apporte actuellement son aide à une garderie située à Filipinas, dans le département d'Arauca, et exécutera également le programme « Somos Paz » en faveur de la réconciliation à Llano Grande, dans le département d'Antioquia. La Mission communique avec des fondations privées et les autorités locales en vue de fournir des ressources aux garderies d'autres secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

### *La jeunesse, la paix et la sécurité*

64. La Mission a constaté qu'un nombre croissant de jeunes, hommes et femmes, exerçaient des responsabilités dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration, et que les organisations de jeunes jouaient un rôle de plus en plus actif, aux niveaux local et national, à l'appui des efforts de réintégration et de réconciliation. Elle s'efforce d'intensifier sa collaboration avec ces jeunes leaders et

organisations de jeunes, en application des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) du Conseil de sécurité, et a facilité l'établissement de contacts et la création de réseaux entre les jeunes entrepreneurs, les chefs d'entreprise, les figures de la société civile et les ex-combattants, principalement à des fins de réconciliation et d'appui aux projets productifs des ex-combattants. Au vu du bon déroulement d'une visite pilote effectuée dans le secteur territorial de Miravalle par de jeunes leaders, qui y ont inauguré le projet d'écotourisme d'ex-combattants, des visites seront organisées dans d'autres secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

#### **Liaison et coordination**

65. La Mission a entretenu un dialogue productif et suivi avec les deux parties, de hauts responsables du Gouvernement, le Congrès, les Églises, des représentants du secteur privé et la société civile. Au cours de ce cycle électoral, l'accent a été mis sur l'instauration d'un dialogue actif avec les candidats à l'élection présidentielle et leurs équipes afin d'échanger des vues sur le processus de paix et de trouver des moyens de renforcer la mise en œuvre de la paix.

66. Sachant que les autorités régionales et locales jouent un rôle de plus en plus important et que les responsables actuels resteront en fonction jusqu'à la fin de 2019, la Mission s'est efforcée d'intensifier ses échanges avec les gouverneurs et de les encourager à mettre en commun leurs pratiques innovantes. C'est d'ailleurs dans cette logique que s'est tenue en juin le Forum des gouverneurs susmentionné, en présence du Ministre de l'intérieur, du Haut-Commissaire pour la paix, de représentants du secteur privé et des bureaux de 13 gouverneurs. Cette réunion a été l'occasion de souligner la nécessité que les responsables locaux fassent preuve d'initiative, que le processus de paix génère des retombées économiques tangibles, que le secteur privé se mobilise, que la réconciliation se concrétise, et que les autorités régionales et nationales resserrent leurs liens pour faciliter la mobilisation et l'alignement des ressources.

67. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de collaborer étroitement à l'exécution de leurs mandats respectifs. Les deux groupes thématiques sur la réintégration et les garanties de sécurité se sont réunis régulièrement pour échanger des informations et mener des activités conjointes d'analyse. En ce qui concerne la réintégration socioéconomique, le PNUD, la FAO, le PAM et ONU-Femmes appuient directement les initiatives économiques des membres des FARC ; l'OIM et le Fonds des Nations Unies pour la population s'emploient à promouvoir la santé en matière de sexualité et de procréation dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration ; l'UNICEF appuie la réintégration des enfants dans le cadre plus large des activités qu'il entreprend avec les enfants et les adolescents. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a formé d'anciens membres des FARC au déminage humanitaire et appuyé la création de leur propre organisation non gouvernementale de déminage. Les activités que mènent le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à l'appui des efforts de prévention locale et de protection des communautés viennent compléter les travaux de la Mission, qui met quant à elle l'accent sur la vérification et la promotion de l'application des garanties de sécurité.

## **IV. Structures de la Mission**

#### **Planification et opérations de la Mission**

68. Les ex-membres des FARC-EP étant de plus en plus dispersés, et certains d'entre eux ayant quitté plusieurs secteurs territoriaux de formation et de réintégration, la Mission mène une analyse et une évaluation de son propre

déploiement géographique, ce qui lui permettra de s'assurer qu'elle est bien en mesure de procéder à une vérification adéquate dans les secteurs en question et dans les nouveaux points de regroupement. Dans ce cadre, elle se redéploiera en plusieurs petits noyaux, d'où ses équipes pourront couvrir plusieurs secteurs territoriaux et nouveaux points de regroupement.

### **Appui à la Mission**

69. Pendant la période considérée, la Mission s'est attachée à revoir la répartition de ses ressources de façon à passer à une nouvelle structure de déploiement plus mobile et réactive. Cela s'est traduit par le regroupement de six camps isolés, tandis que les ressources consacrées à neuf autres camps isolés ont été réaffectées à des centres plus flexibles. Toutes les activités de la Mission, y compris celles concernant la restructuration des camps et la réaffectation des ressources, continuent d'être menées dans le plein respect des normes écologiques et des politiques environnementales de l'ONU.

### **Sûreté et sécurité**

70. D'après l'évaluation des risques de sécurité effectuée pour la Mission, la plupart des menaces recensées (enlèvements, attaques de fauteurs de troubles, tirs croisés et manifestations violentes) présentent un niveau de risque résiduel faible ou moyen. La sécurité des activités prévues pour la Mission était considérée comme assurée à condition d'appliquer pleinement les mesures de gestion des risques nécessaires. Dans certaines zones en proie à des confrontations armées, notamment dans la région de Catatumbo, les missions ont été suspendues temporairement à quelques reprises pour atténuer les risques. L'ONU a également été contrainte de limiter ses activités dans la région touchée par la crise du barrage de Hidroituango en raison des risques d'inondation et de glissement de terrain.

### **Déontologie et discipline**

71. La Mission continue d'organiser des tables rondes au siège et dans ses antennes locales sur la prévention du harcèlement sexuel, des autres formes de harcèlement et de l'abus d'autorité. Elle a également participé activement au groupe de travail de l'équipe de pays des Nations Unies sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, coprésidé par ONU-Femmes et le HCR.

72. Actuellement, aucune affaire pour des faits d'infraction aux règles de déontologie et de discipline n'est en cours dans la Mission.

## **V. Observations**

73. Le présent rapport est publié au moment où se tourne une nouvelle page du processus de paix en Colombie, avec l'entrée en fonction du nouveau Congrès cette semaine et la prestation de serment du nouveau Président prévue le 7 août. Comme l'ont noté tous les observateurs, cela faisait des décennies que des élections législatives et présidentielle n'avaient plus connu un niveau de violences aussi faible et un taux de participation aussi élevé. Cela s'explique en grande partie par le fait que les ex-combattants des FARC-EP ont rendu les armes pour entrer en politique, ce qui constitue pour l'ensemble de la société l'un des résultats les plus tangibles du processus de paix. Les observations formulées dans le présent rapport portent essentiellement sur plusieurs questions d'ordre général qui ont vu le jour au cours des deux dernières années, l'objectif étant d'aider les responsables chargés de mener le processus de paix à son terme à prendre leurs décisions en connaissance de cause.



74. Les deux principaux artisans de ce succès sont le Président Juan Manuel Santos et les dirigeants des FARC. Malgré les obstacles inhérents à la mise en œuvre du processus de paix, chacune des parties a reconnu les mérites de l'autre : le Président Santos a souligné que les FARC avaient respecté leurs principaux engagements, à savoir le dépôt des armes et l'engagement dans l'action politique pacifique, tandis que les dirigeants des FARC continuent de saluer la volonté politique sans faille dont a fait preuve le Président pour accomplir la tâche titanesque de faire appliquer un accord extrêmement ambitieux. Ayant participé à ce processus, je souscris aux deux déclarations, et, ayant été témoin des nombreux conflits qui déchirent le monde, je les remercie d'avoir montré la voie.

75. Le temps est maintenant venu de consolider la paix. Compte tenu de la violence qui gangrène les zones de conflit, et dont sont victimes notamment des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, de la prolifération de groupes illégaux, de la croissance de l'économie de la coca, et des craintes et de la frustration des ex-combattants et des communautés qui ont le sentiment de ne pas avoir été pris en compte dans le processus de paix, il ne fait aucun doute que des défis colossaux attendent le nouveau Gouvernement, les institutions colombiennes et la société civile. Étant donné la succession de conflits qu'a connue le pays, il n'y a là rien de surprenant, mais il n'en est pas moins urgent de relever ces défis séculaires. Comme les précédents, le présent rapport traite de la situation en cours sous plusieurs aspects, en particulier la réintégration des ex-combattants et les garanties de sécurité pour les communautés.

76. Aucun processus de paix n'est exempt d'incertitudes, mais en Colombie la mise en œuvre de la paix en a été semée au point de susciter des inquiétudes profondes et compréhensibles chez les membres des FARC cherchant à réintégrer la société. Entre la renégociation qui a suivi le plébiscite d'octobre 2016, l'enlisement du débat au Congrès concernant le programme législatif, le contrôle par la Cour constitutionnelle et le changement de Gouvernement, l'incertitude continue de régner autour des questions qui sont au cœur de l'Accord de paix, à savoir les garanties juridiques et politiques et, surtout, les garanties de sécurité pour ceux qui ont déposé les armes et dont le sort dépend des institutions chargées de les faire respecter, ainsi que les perspectives économiques. À cet égard, les nouvelles autorités du pays ont la responsabilité essentielle de restaurer la confiance en l'avenir parmi les hommes du rang, les commandants de rang intermédiaire et les dirigeants des anciens groupes de guérilla. Il ne s'agit pas seulement de consolider le processus de paix avec les FARC : c'est aussi une question de crédibilité vis-à-vis d'autres acteurs armés dans l'optique d'éventuelles futures négociations. De manière plus générale, la confiance est la base même de tout règlement négocié d'un conflit armé, et l'ONU y attache une très grande importance.

77. Il est apparu très clairement au cours des deux dernières années que l'Accord de paix avec les FARC-EP avait eu des répercussions très concrètes dans le pays. Toutefois, le processus de paix engagé avec ce qui était alors le mouvement de guérilla le plus important du pays s'inscrivait dans une stratégie plus globale visant à stimuler le développement et à rétablir l'état de droit dans de vastes pans du territoire qui demeuraient aux prises avec la violence, qui prospérait faute d'institutions et d'infrastructures robustes et de perspectives économiques légales pour les communautés de ces régions. La tâche la plus importante dont devront s'acquitter les nouvelles autorités nationales consistera sans doute à consacrer de manière cohérente suffisamment de ressources au développement social et économique, aux infrastructures, à la sécurité, à la lutte contre le terrorisme et au rétablissement de l'état de droit. L'Accord de paix conclu avec les FARC a rendu tout cela possible ; il appartient aux nouveaux dirigeants du pays d'en faire une réalité.

78. L'une des dispositions importantes de l'Accord de paix concerne la volonté de conclure un pacte politique national pour dénoncer la violence et défendre l'exercice pacifique de la politique. Compte tenu des dissensions qui ont entouré le plébiscite et les élections, le Gouvernement n'était plus certain de pouvoir conclure ce pacte. Ce qui, deux semaines auparavant, paraissait compromis est devenu possible et nécessaire lorsque, faisant abstraction de ses divergences politiques, la société colombienne a laissé éclater sa colère et dénoncé la vague de meurtres de figures de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme. Un « pacte dénonçant la violence à l'encontre des figures de la société civile » a été adopté par les grandes institutions nationales et les principaux partis politiques. L'application des mesures spécifiquement prévues dans l'Accord de paix pour combattre la violence dans les zones de conflit n'a pas partout progressé dans la même mesure et elle demeure, en règle générale, insuffisante. Je suis convaincu que la volonté politique nationale inscrite dans le « pacte dénonçant la violence » peut faire la différence. Les divergences politiques ne constituent qu'une facette du processus engagé il y a deux ans. Les délibérations entre les institutions nationales et la société civile dans le cadre de la Commission nationale des garanties de sécurité, la présence renforcée et les nombreuses activités du Conseil pour la paix et la réconciliation dans l'ensemble du pays et la volonté des ex-combattants, des agriculteurs, des soldats, de la police, des entrepreneurs, des chefs religieux et des victimes dans les zones rurales de s'unir et de laisser derrière eux les confrontations du passé sont autant de preuves qu'un consensus national plus large, fondement de la réconciliation nationale, est à portée de main. J'invite les autorités nationales, les institutions, les forces politiques et la société civile à ne pas s'écarter de cet objectif.

79. J'invite également le Conseil de sécurité à poursuivre son engagement unanime envers la Colombie, sans lequel le processus de paix n'aurait pu avancer aussi loin. Je suis convaincu qu'avec le soutien continu de l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble, la Mission peut apporter un appui précieux en vue des défis d'envergure qui s'annoncent.

---